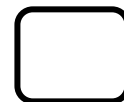


INSCRIPTION SCOLAIRE

ANNÉE 20.. / 20..

TM – EB – SV – AT – BF – ZLM – GM – SS



Enfant :

NOM de l'enfant : _____ Prénom de l'enfant : _____

Date de naissance : _____ Lieu de naissance : _____

Sexe : F ☐ M ☐

Domicile en cas de séparation/divorce : Représentant légal 1 ☐ Représentant légal 2 ☐ En résidence alternée ☐

Représentant légal 1 : Père ☐ Mère ☐ Tuteur ☐

NOM d'usage : _____ NOM de naissance : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ Mail : _____

Représentant légal 2 : Père ☐ Mère ☐ Tuteur ☐

NOM d'usage : _____ NOM de naissance : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ Mail : _____

Situation familiale :

mariés ☐ pacsés ☐ vie maritale ☐ séparés ☐ célibataire ☐ divorcés ☐ veuf/veuve ☐

En cas de séparation/divorce, un jugement a été prononcé : **OUI – NON**

Déclaration sur l'honneur:

Je soussigné-e _____ déclare sur l'honneur :

☐ Que tous les titulaires de l'autorité parentale sur mon/mes enfants sont bien informés de ma démarche d'inscription scolaire et l'approuvent.

☐ Ne pas pouvoir informer de ma démarche d'inscription scolaire les autres titulaires de l'autorité parentale sur mon/mes enfants

☐ La situation particulière suivante : _____

Article 441-7 du code pénal : « Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15000 euros d'amende le fait :

1° D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts.

2° De falsifier une attestation ou un certificat originellement sincère.

3° De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.

« Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45000 euros d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor public ou au patrimoine d'autrui ».

Fait à Paris, le ____ / ____ / 2023 Signature :

INSCRIPTION SCOLAIRE

1^{ère} étape : L'inscription administrative

En mairie sur **rendez-vous uniquement**

ou

En ligne sur le site www.mairie14.paris.fr

Les pièces à fournir:

- ☐ Le bulletin (au verso) rempli
- ☐ Pièce d'identité du parent présent
- ☐ Acte de naissance ou livret de famille
- ☐ Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- ☐ Carnet de santé ou un document attestant que les vaccinations obligatoires de l'enfant sont à jour (lors d'une 1^{ère} inscription dans une école publique parisienne)

Pour toute autre situation :

- ☐ Certificat d'hébergement
- ☐ Pièce d'identité de l'hébergeant-e
- ☐ Justificatif récent de domicile l'hébergeant-e
- ☐ Copie d'un courrier reçu par l'hébergé-e à l'adresse de l'hébergeant-e
- ☐ Preuve de la qualité de responsable légal (si tuteur)
- ☐ Jugement confiant la garde de l'enfant
- ☐ Autorisation écrite du 2^{ème} parent + pièce d'identité (en cas de séparation)
- ☐ Certificat de radiation de l'école précédente

2^{ème} étape : L'admission à l'école

Le certificat d'inscription est à remettre au responsable de l'école afin qu'il/elle réalise l'admission de votre enfant.

Si vous souhaitez inscrire votre enfant à la restauration scolaire

Vous pouvez réaliser l'inscription en mairie (sans rendez-vous)

ou

Par mail à l'adresse contact@cde14.fr muni des documents suivants :

Pour **une première inscription** à la restauration scolaire :

- le [bulletin d'inscription](#) au restaurant scolaire rempli et signé
- Copie du livret de famille ou acte de naissance de l'enfant
- Attestation de paiement CAF (moins de 3 mois) où figure le quotient familial
- Si vous n'êtes pas allocataire CAF, l'avis d'imposition ou de non-imposition de 2022 – Revenus 2021 du foyer.

Pour un renouvellement d'inscription :

- le [bulletin d'inscription](#) au restaurant scolaire rempli et signé
- Attestation de paiement CAF (moins de 3 mois) où figure le quotient familial
- Si vous n'êtes pas allocataire CAF, l'avis d'imposition ou de non-imposition de 2022 – Revenus 2021 du foyer.

Démarche à renouveler chaque année scolaire **avant le 31 août**.

Pour plus d'information, nous vous invitons à vous rendre sur le site de la Caisse des Écoles : www.cde14.fr